



Yacht club du Pecq

Bd de la Libération

78230 -Le Pecq

Avis de Course

Epreuve : Descente de la Seine / Trophée Marcel Guillot
Grade : 5 B pour les Quillards, Dériveurs et Habitables
Date : 13 JUIN 2021
Support / Classe : HN Habitables + Dériveurs + Quillards
Lieu : La Seine entre le Pecq, Montesson et La Frette

L'épreuve sera organisée par le YCP / le CVBS / et le SNF

1. L'épreuve sera régie par :

- Les **Règles** telles que définies dans les **Règles de Course à la Voile 2021-2024**,
- Le présent avis de course,
- Les Instructions de course.
- Les Règles de course de la formule HN (DOC H106) pour les habitables
- Règle de protection de l'environnement : un bateau ne doit jeter aucun déchet dans l'eau
- Les protocoles sanitaires liés à la COVID-19 en vigueur au jour de la régate.

2. COVID 19

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions de l'avis de course sans préavis.

Les moyens digitaux (www.ycpecq.fr) seront utilisés comme « Tableau Officiel ». Il n'y aura pas d'affichage physique. Les concurrents devront se munir d'un moyen leur permettant de recevoir ces communications. Cela ne pourra pas faire l'objet d'une demande de réparation. Ceci modifie la RCV 62.1(a).

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions d'inscription et/ou d'admissibilité.

Dans le contexte inédit « COVID 19 », l'Autorité Organisatrice pourra annuler l'épreuve.

2.1- Gestes barrières (DP):

1. Avant de confirmer son inscription, chaque membre d'équipage doit avoir individuellement réalisé l'auto - questionnaire sanitaire disponible à l'adresse suivante : https://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/confinement/Questionnaire_Auto-Evaluation.pdf
2. Tous les participants à la régate **Descente de la Seine**: organisateurs, arbitres, coureurs doivent être en possession de masques et d'un flacon de gel hydro alcoolique individuel, depuis l'arrivée jusqu'au départ du site de la compétition, à terre et sur l'eau (*cependant voir 2.1.4.*).
3. Les regroupements de personnes devront respecter les jauges définies par les pouvoirs publics. Quand cela est possible, tout regroupement de personnes doit être évité lorsque la distanciation physique (2 m) ne peut être respectée.
4. Le masque doit être porté à tout moment. Seules les personnes impliquées dans la compétition, les arbitres, les coureurs et les accompagnateurs (entraîneurs,) lorsqu'ils sont sur l'eau, peuvent ne pas porter de masque.
5. Les gestes barrières doivent être scrupuleusement respectés dès qu'une personne impliquée dans la **Descente de la Seine** n'est pas sur l'eau. Le non-respect des consignes édictées ou transmises par l'organisateur, y compris oralement, pourra entraîner une réclamation à l'initiative du Jury.
6. Les actions raisonnables de l'autorité organisatrice de l'événement pour mettre en œuvre les directives, les protocoles ou la législation COVID-19, même si elles s'avèrent ultérieurement inutiles, ne sont pas des actions ou des omissions et ne pourront donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

2.2- Référent COVID et cellule de crise en cas de suspicion de contagion:

1. Référent COVID : Le référent COVID sera Laurent Le Calvez (loloivoile@laposte.net – 0622675174)
2. Cellule COVID en cas de suspicion de contagion :
 - 2.1. La cellule COVID sera composée du / de :
 - 2.1.1. Représentant de l'AO [Jérôme Martin],
 - 2.1.2. Président du Comité de Course,
 - 2.1.3. Président du Jury ou Chief Umpire,
 - 2.1.4. Référent COVID,
 - 2.1.5. Toute personne compétente pour assister cette cellule et prendre les mesures nécessaires.
 - 2.2. Fonctionnement : Cette cellule suivra les recommandations édictées par le Ministère des Sports dans le document « Protocole sanitaire gestion cas de suspicion et de cas Covid-19 positif / mouvement sportif »
<http://sports.gouv.fr/IMG/pdf/ficherentreeprotocolesanitaire.pdf>
 - 2.3. Cette cellule doit être informée de toute suspicion de COVID avant, durant et après la compétition. Cette cellule traitera de toute suspicion COVID et décidera des mesures à prendre dans un tel cas. Toute décision de la cellule COVID est finale et doit être respectée, conformément à la présente annexe et aux articles de l'Avis de Course et des Instructions de Course qui traitent de la crise sanitaire COVID 19.

2.3- Prise en compte du Risque Covid19 par les participants :

En s'inscrivant à la **Descente de la Seine**, tout concurrent atteste avoir connaissance du risque Covid-19, ainsi que ses accompagnateurs, et l'avoir pris en compte.

Chaque concurrent et accompagnateur est de ce fait parfaitement conscient :

- Des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment, ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports, et s'engage à les respecter,
- Du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- Que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par la Covid-19,
- Que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peuvent garantir une protection totale contre une exposition et une contamination à la Covid 19. Il dégage l'Autorité Organisatrice de toute responsabilité en cas de contamination,
- Que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques des concurrents, accompagnateurs et membres de l'Autorité Organisatrice participant à la régata.

2.4- Cas suspect de COVID 19 :

« Un bateau qui présente un cas suspect de Covid 19 dans son équipage doit immédiatement abandonner la course / compétition et se conformer aux directives des autorités sanitaires. S'il ne le fait pas, il pourra être disqualifié. S'il l'estime nécessaire, le jury pourra également ouvrir une instruction selon la règle 69 ».

3. **Publicité** : En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice
4. **Admissibilité** : La régata est ouverte à tous les voiliers habitables monocoques figurant sur les tables de handicap des classes A, B, L et R1 incluant les Micros (proto, régata et croisière). (Poids inférieur à 1 tonne et tirant d'air inférieur à 10 mètres), aux dériveurs et quillards de Sport.
5. **Inscriptions** :

Pour confirmer son inscription, chaque concurrent devra présenter :

- Sa **licence FFVoile** valide de l'année en cours,
- Une autorisation parentale pour les mineurs,
- Un certificat médical de non contre-indication,
- **La carte d'identité HN du bateau**
- La carte d'autorisation de port de publicité si nécessaire

Pour les habitables, l'équipage ne peut comprendre moins de 2 personnes, dont un skipper (article 6 des Règles de course de la formule HN).

6. **Droits à payer :** Sans Objet

7. **Programme :**

↳ **Le SAMEDI 12 Juin 2021**

- Possibilité d'amener son bateau et/ou de gruter dès 14H00, de mettre le bateau à couple des péniches dans le bras mort se trouvant en amont du YCP.

↳ **Le DIMANCHE 13 Juin 2021**

- A disposition du Comité de course à 10h 30, 1^{ère} étape Le Pecq – Montesson ; arrêt pique-nique à confirmer ; 2^{ème} étape Montesson – La Frette. (Arrivée)
- Proclamation des résultats et pot de l'amitié à suivre
- Remontée au YCP avec son moteur ou remorqué par quelqu'un possédant un moteur.
- Possibilité pour les dériveurs de quitter le plan d'eau à la Frette pour regagner leur club par la route.
- Seul les Vent d'Ouest peuvent gruter à la Frette.

8. **Instructions de Course :**

- Voir point 2. Les moyens digitaux (www.ycpecq.fr) seront utilisés comme « Tableau Officiel ». Il n'y aura pas d'affichage physique. Les concurrents devront se munir d'un moyen leur permettant de recevoir ces communications. Cela ne pourra pas faire l'objet d'une demande de réparation. Ceci modifie la RCV 62.1(a).

9. **Responsabilité :**

- Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

10. **Composition du Corps Arbitral :**

Président du Comité de Course : Mr Gérard FERNANDES

Président du jury : en attente

11. **Informations complémentaires :**

- **Jérôme MARTIN**  : 06 71 14 20 88  : president@ycpecq.fr
- **Eric JOYE**  : 06 80 04 43 04  : joye.eric@club-internet.fr